

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui permet aux Administrateurs de la Caisse d'Escompte, de faire graver des Armoiries pour servir de sceau à ladite Caisse, & de timbre à ses Actions.

Du 28 Novembre 1781.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

VU la requête présentée au Roi, étant en son Conseil, par les Administrateurs de la Caisse d'Escompte établie en la ville de Paris, par arrêt du Conseil du 24 mars 1776; contenant que pour affermir de plus en plus la confiance publique dans leurs opérations, ils desireroient qu'il leur fût accordé des armoiries pour servir de timbre aux Actions qu'ils étoient sur le point de renouveler, & de sceau à ladite Caisse: Et Sa Majesté étant informée de l'utilité de l'établissement de

cette Caiſſe, Elle auroit réſolu de lui donner cette nouvelle preuve de ſa protection : Ouï le rapport du ſieur Joly de Fleury, Conſeiller d'État ordinaire, & au Conſeil royal des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a permis & permet aux Adminiſtrateurs de la Caiſſe d'Eſcompte, de faire graver des armoiries compoſées de gueule à une corne d'abondance tenue par une bonne-foi d'argent au chef d'azur, chargé de fleurs de lis ſans nombre déterminé, dont l'empreinte ſera annexée au préſent arrêt, pour ſervir de Sceau à la Caiſſe d'Eſcompte, & de timbre aux Actions de ladite Caiſſe. Fait Sa Majeſté défenſes à toutes perſonnes de contrefaire leſdites armoiries ſous les peines portées par les Ordonnances : Et ſera le préſent arrêt imprimé & affiché par-tout où beſoin ſera. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le vingt-huit novembre mil ſept cent quatre-vingt-un. *Signé* AMELOT.

A PARIS DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1781.

Domaines Engagés

833.-P.r.

Proclamation du Roi

Sur un Décret de l'assemblée Nationale, du 16 Août 1790, portant réduction de la dépense des Bureaux de l'administration générale des Domaines, & Suppression des Controleurs généraux des Domaines.

19 Septembre 1790

833

Domaines Engagés

833

D